

SEDMEN



18^{ème} journée du CODEHG
19 décembre 2014

Dr Patrick BOUILLOT
Président du SEMEN

LE SEDMEN

est le syndicat représentatif

de tous les médecins de la spécialité

libéraux comme hospitaliers

LES MISSIONS DU SEDMEN

- **défend les intérêts professionnels, moraux et matériels, de la spécialité et de ses membres**
- **assure la promotion de la spécialité**
- **négoce les grands dossiers pour de meilleures conditions d'exercice de la spécialité**
- **défend la spécialité, son existence et ses champs d'action au sein de la profession médicale**
- **maintient les liens indispensables entre les différents modes d'exercice de la spécialité**
- **assure cohérence, organisation et solidarité de la vie professionnelle au sein de la spécialité**
- **diffuse les informations professionnelles**
- **défend au mieux les intérêts individuels de ses adhérents à l'échelon local ou national**

LE LIVRE BLANC

**le SEDMEN a été à l'origine
du « Livre Blanc de l'Endocrinologie, Diabète,
Maladies Métaboliques »**

- publié en juin 2012
- fruit d'un travail collaboratif important entre Universitaires, Hospitaliers et Libéraux
- a donné de la lisibilité à la spécialité
- a abouti à la formulation de 8 propositions pour l'avenir, constituant la « feuille de route » du SEDMEN pour les 5 ans à venir

ACTIONS

- participation active à l'évolution de la **nomenclature des actes** et de la **tarification** pour la spécialité
 - avec des objectifs
 - CCAM clinique
 - élargissement de la cotation MCE
 - création d'une consultation clinique complexe valorisée à sa juste valeur
 - en lien avec les grandes centrales syndicales de médecins
- négociation avec l'Assurance Maladie pour la **ROSP** (Rémunération sur Objectifs de Santé Publique) des endocrino-diabétologues prévue dans la Convention Médicale

ACTIONS

Travail sur « le parcours de soins des patients diabétiques de type 2 » en prenant l'initiative

- organisation de **deux séminaires** sur cette thématique, en 2011 et 2012, réunissant
 - institutionnels (HAS, CNAM, ARS)
 - centrales syndicales (de médecins, pharmaciens, infirmiers)
 - représentants des mutuelles et assurances complémentaires
 - représentants de la spécialité (SEDMEN, SFD, Conseil National Professionnel, FENAREDIAM, CODEHG)
 - représentants de la Fédération des MSP, de la SFD paramédicale, de l'AFD
- participation à l'élaboration du **guide HAS** sur le parcours de soins du DT2
- participation à diverses manifestations sur la thématique (forums, colloques, ...)
- poursuite avec le projet de mise en place d'**expérimentations régionales** en lien avec les ARS (PRED2)

**Il s'agit de bien définir la place des endocrino-diabétologues
dans ce parcours de soins**

ACTIONS

lutte contre l'exercice de la spécialité sans qualification

- **titres abusifs** avec DU prêtant à confusion
- **intitulés de services hospitaliers** ne correspondant pas à la qualification des médecins qui y travaillent
- dérapages des **pages jaunes**

ACTIONS

Communication

- avec les adhérents pour les accompagner dans **l'actualité professionnelle**
 - avenant N°8 à la Convention Médicale, et particulièrement le contrat d'accès aux soins
 - accessibilité des cabinets médicaux
 - projet de loi de santé
 - DPC (Développement Professionnel Continu)
 - soutien à la création d'un ODPC pour la spécialité sous l'égide du Conseil National Professionnel
- diffusion de **newsletters**
- site internet « **sfendocrino.org** »

PROJETS D' ACTIONS

- Travail avec les décideurs de santé sur la **place de la spécialité**, et de ses **différents modes d'exercice**, dans l'évolution du système de santé français
- Le SEDMEN souhaite obtenir une **reconnaissance** clairement identifiée et justement valorisée des **compétences** des endocrino-diabétologues
- Il s'agit ainsi
 - de restaurer **l'attractivité de l'exercice libéral de proximité**
 - et de **moderniser l'activité hospitalière** en favorisant la prise en charge **ambulatoire**.

Il faut convaincre que, **sans coût supplémentaire** pour l'Assurance Maladie, mais avec un **redéploiement des financements**, il est possible et indispensable de **réorganiser** la prise en charge de **pathologies chroniques** entrant dans le champ de compétences des endocrino-diabétologues (comme le diabète, l'obésité), avec un **bénéfice direct pour les patients**

PROJETS D' ACTIONS

- aider les endocrino-diabétologues qui envisagent un **exercice collaboratif**
 - regroupement d'endocrino-diabétologues libéraux avec un plateau clinique
 - regroupement avec d'autres spécialités cliniques (maison de spécialistes)
 - regroupement avec d'autres professionnels de santé,...
- de **nouveaux modes d'exercice** sont à inventer avec de **nouveaux modes de rémunération** à négocier

PROJETS D' ACTIONS

- Proposition d'une **action de DPC** sur la thématique **médico-économique**
- PRED 2
- Faire exister **médiatiquement** la spécialité en organisant une **journée annuelle** de sensibilisation/information/dépistage à l'intention du grand public
- Actions communes avec la **Fédération Française des Diabétiques**

REPRESENTATION

- Adhésion et représentation aux branches « spécialistes » des **grandes centrales syndicales de médecins libéraux** (UMESPE-CSMF, FMF US, SML)
- Il faut rappeler que ce sont les grandes centrales syndicales représentatives qui **négocient avec l'Assurance Maladie**
- Il est important que les endocrino-diabétologues fassent entendre leurs **revendications** qui rejoignent souvent celles des autres spécialités cliniques
- Il est également important que les adhérents du SEDMEN **adhèrent directement** à la centrale syndicale de leur choix.

REPRESENTATION

- aux **Conseils d'Administration des Sociétés Savantes**
 - Société Francophone du Diabète (SFD)
 - Société Française d'Endocrinologie (SFE)
- Le SEDMEN a des **représentants-membres du CNPEDMM** (Conseil National Professionnel d'Endocrinologie, Diabétologie, Maladies Métaboliques)
 - Le CNPEDMM est représenté à la FSM (Fédération des Spécialités Médicales).
 - CNP et FSM sont les interlocuteurs directs de la HAS
 - Le CNPEDMM travaille sur le DPC, la délégation de tâches, les recommandations professionnelles
- aux réunions de la section spécialisée d'Endocrino-Diabétologie de **l'Union Européenne des Médecins Spécialistes (UEMS)**
- dans les **commissions ordinales de qualification** pour la spécialité (première instance et appel).

LES POSITIONS DU SEDMEN

- **Sur la nutrition**

- Compétence mais pas spécialité à part entière

- **Sur le projet de loi de santé**

- Place des spécialistes de proximité **délibérément oubliée**
 - lettre à la ministre de la Santé restée sans réponse
- Amélioration et développement de la **prise en charge ambulatoire** des patients porteurs de maladies chroniques
 - dans le respect mutuel des différents modes d'exercice, sans les opposer mais en cherchant au contraire les complémentarités
- **Collaboration et coordination** entre le premier recours, les spécialistes libéraux et les structures d'hospitalisation (réflexion à l'échelon territorial)
 - mais pas de service territorial de santé au public sous le seul pouvoir des ARS
- **Délégations de tâches** mais pas transferts de compétences

- **Sur le projet de réforme des DES**

- Respect de la **maquette européenne**
- La formation initiale ne doit pas être bradée pour des raisons purement économiques

QUALIFICATIONS

données du CNOM

Mode d'obtention	Nombre 2013	Nombre 2009-2013
Commission qualification	6 (9,4%)	27 (8,6%)
DES	44 (68,8%)	223 (71,0%)
Diplôme UE/suisse	8 (12,5%)	32 (10,2 %)
Commission PAE	5 (7,8%)	28 (8,9%)
Commission RGE	1 (1,6%)	4 (1,3%)
TOTAL	64 (100,0%)	314 (100,0%)

Données du CNOM sur la spécialité

- **Effectif total au 01/01/12: 1642**
 - ✓ Hommes: 438 (27%)
 - ✓ Femmes: 1204 (73%)
 - ✓ Densité: 2,5/100 000 habitants
- **Nouveaux inscrits en 2011**
 - ✓ Exercice libéral: 0%
 - ✓ Exercice mixte: 0%
 - ✓ Exercice salarié: 94,83 %
 - ✓ Remplaçant: 5,17%
- **Modes d'exercice au 01/01/12**
 - ✓ Libéraux: 507 (30,9%)
 - ✓ Mixtes: 267 (16,3%)
 - ✓ Salariés: 868 (52,9%)
- **Retraités actifs**
 - ✓ Libéraux: 0,4%
 - ✓ Salariés: 0,4%
- **Nombre d'internes à former pour la période 2011-2015 : 333**
(arrêté du 13/07/11)
- **Qualifications entre 2009 et 2012:**
 - ✓ DES: 179 (71,6%)
 - ✓ Commissions qualification: 21
 - ✓ Commission PAE: 23
 - ✓ Commission RGE: 1
 - ✓ Diplôme UE/Suisse: 4
- **Dossiers examinés par les commissions de qualification de 2009 à 2012**
 - ✓ 1^{ère} instance: 32
 - ✓ Avis favorables: 14
 - ✓ Avis défavorables: 13
 - ✓ Sursis à statuer: 5
 - ✓ Appel: 3
 - ✓ Avis favorables: 1
 - ✓ Avis défavorables: 1
 - ✓ Sursis à statuer: 1
- ✓ **Dossiers examinés par la commission PAE de 2009 à 2012: 32**
 - ✓ Avis favorables: 25
 - ✓ Avis défavorables: 7

CONCLUSION

- Des informations détaillées sur le SEDMEN et l'actualité professionnelle sont sur le site **sfendocrino.org** (onglet **SEDMEN**)
- Le SEDMEN compte 450 membres actifs
 - Nécessité de susciter de **nouvelles adhésions**
 - car plus le SEDMEN comptera d'adhérents, plus il sera en mesure de **se faire entendre** et plus il pourra mener d'**actions**
 - les **cotisations** des adhérents représentent la majeure partie de ses recettes